

■ **Association internationale de catch AIC en liquidation**, à Renens (VD), dont la faillite suspendue faute d'actif a été clôturée (FOSC du 15.01.2002, p. 15). Aucune opposition à la radiation n'ayant été formée, le nom est radié d'office, conformément à l'art. 66, al. 2 ORC.
Journal no 4399 du 30.04.2002
(00458310 / CH-550.0.047.470-5)